

# CHAPITRE IV

## APPRECIATION

En application de l'article 33 de la convention collective, le système d'appréciation en vigueur dans chaque Caisse régionale doit permettre, après entretien, de déterminer le niveau de compétence mis en œuvre dans l'emploi ou les emplois occupés.

La compétence est la mise en œuvre effective des pratiques, des connaissances et des comportements dynamiques dans les situations professionnelles d'un emploi et au sein d'une équipe en vue de produire la performance attendue, notamment :

- l'utilité client, la qualité des prestations et relations, c'est-à-dire l'ensemble des contributions au développement de l'attractivité de l'entreprise, de la qualité de l'ensemble de ses prestations et du niveau de satisfaction de la clientèle et des interlocuteurs.
- l'efficacité collective et la fluidité du fonctionnement, c'est-à-dire l'ensemble des contributions à l'efficience, à la qualité, à la sécurité et à la fluidité de l'organisation.

Dès lors, et conformément aux dispositions de l'article 33 de la Convention Collective Nationale, le système d'appréciation doit permettre de déterminer le niveau des compétences et des expertises effectivement mises en œuvre, appréciation étayée notamment au regard de l'observation des critères suivants :

- Compétences mises en œuvre dans l'emploi :
  - Mobilisation autour des activités confiées et des principales priorités fixées.
  - Contribution à l'utilité clients, la qualité des prestations et relations.
  - Contribution à l'efficacité collective et à la fluidité du fonctionnement.
  - Engagement personnel, esprit d'équipe et sens du service.
  - Qualité des relations, coopérations, délégations et animation.
  - Management (pour les salariés de la classe III en situation de management d'équipe).
- Expertise supplémentaire et contribution aux performances de l'équipe :
  - Niveau d'enrichissement et d'élargissement des activités du métier.
  - Niveau d'autonomie et d'anticipation dans l'exercice du métier.
  - Niveau d'expertise supplémentaire reconnue, notamment au regard des connaissances et savoir-techniques développés par l'expérience et la formation.
  - Qualité et fréquence des initiatives dans l'activité et dans l'équipe.
  - Niveau de contribution aux performances de l'équipe.